

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :

le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

REGIE DES DECHETS MENAGERS– ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-GELAIS

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUEX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAUT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C20-12-2013-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

REGIE DES DECHETS MENAGERS – ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-GELAIS

Monsieur **Robert GOUSSEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Après avis du Conseil d'Exploitation,

Dans le cadre du projet de construction du centre de tri des déchets ménagers recyclables sur la zone d'activités de Saint-Gelais, la Communauté d'Agglomération de Niort envisage l'acquisition des parcelles cadastrées section ZI n° 64, 65, 164 et 166 pour une surface totale de 7ha 20a et 5ca, propriété de la Société FLORINTER.

Ces parcelles se décomposent comme suit :

- Un terrain nu d'environ 2ha constituant une réserve foncière,
- Deux terrains bâtis d'environ 1ha : le premier bâtiment a pour finalité la construction du centre de tri des déchets ménagers et le deuxième, dans l'attente d'une décision sur son affectation, constituera une réserve foncière bâtie,
- Un terrain bâti de 29a occupé par deux entreprises : les baux de location en cours seront reconduits avec une gestion assurée par la Direction du Développement Economique au sein du budget accueil d'entreprises.

La valeur vénale du terrain a été fixée le 26 août 2013 par le service des Domaines à 1 460 000 €.

Compte tenu de l'accord intervenu avec le propriétaire le 9 octobre 2013, il est proposé d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour un montant total de 750 000 € HT.

Cette acquisition se fera sur 3 budgets distincts au sein de la CAN :

- | | |
|--|--------------|
| - La Régie des Déchets Ménagers pour | 513 700 € HT |
| - Le budget accueil d'entreprises pour | 154 100 € HT |
| - Le budget activités assujetties à TVA pour | 82 200 € HT |

Ces montants sont indicatifs et pourront évoluer en fonction du bornage final des différentes parcelles.

Par ailleurs, des frais d'indemnité pour perte de revenu seront à verser à l'exploitant pour un montant estimé à 6 340 €. Ces frais seront à la charge du budget annexe activités assujetties à TVA.

La transaction sera soumise aux nouvelles dispositions fiscales (en matière de TVA et de droits de mutation) applicables depuis l'entrée en vigueur de l'article 16 de la Loi de Finances rectificative pour 2010 n° 237 du 9 mars 2010.

Date de réception préfecture : 19/12/2013

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles ZI n° 64, 65, 164 et 166 pour un total de 7ha 20a et 5ca, propriété de la SCI Florinter pour un montant de 750 000 € HT,
- Préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et viennent en sus du montant indiqué précédemment,
- Préciser que les frais pour perte de revenu à verser à l'exploitant sont à la charge Budget Annexe Activités assujetties à TVA,
- Autoriser la Présidence à signer l'acte de vente à intervenir,
- Autoriser la Présidence à signer les baux en cours,
- Préciser que les dépenses résultant de cette acquisition sont inscrites au Budget Annexe de la Régie des Déchets Ménagers, au Budget Activités assujetties à TVA et au Budget Accueil des entreprises.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Robert GOUSSEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C20-12-2013-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013